



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT «LA VILLA DES ANGES» SITUÉ À CHOQUES

Arras, le 20 octobre 2020

Louis LE FRANC, Préfet du Pas-de-Calais, a décidé la fermeture temporaire de l'établissement « La Villa des Anges », sis 3721 route Nationale à CHOQUES, suite aux manquements répétés aux prescriptions légales et réglementaires adoptées dans le cadre de la crise sanitaire et à l'aggravation rapide de la situation épidémiologique depuis 7 semaines dans le département du Pas-de-Calais.

En effet, les infractions suivantes aux règles sanitaires en vigueur ont été constatées et/ou ont fait l'objet de témoignages reçus par les forces de l'ordre :

- l'obligation du port du masque n'est pas respectée au sein de l'établissement ;
- la distanciation physique n'est pas assurée, y compris en ce qui concerne les activités propres à l'établissement concerné ;
- les clients s'adonnent librement à la danse pourtant prohibée en application de l'arrêté préfectoral n°2020-595 du 2 octobre 2020 ;
- les mesures d'hygiène autour des activités de restauration de l'établissement ne respectent pas les impératifs liés au contexte de la crise sanitaire.

Fin août, l'établissement avait déjà fait l'objet d'une mise en demeure de respecter la réglementation sanitaire sur les fondements de constatations identiques.

Compte-tenu du risque sanitaire avéré que ces manquements répétés font peser sur les clients de l'établissement et sur les tiers extérieurs fréquentés par la dite-clientèle, « La Villa des Anges » a été fermée par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 pour une durée de 15 jours (du samedi 17 octobre 2020 à 00h00 jusqu'au lundi 2 novembre 2020 inclus).

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)